



les professionnels du numérique

Règlement de l'appel à candidatures



La candidature à la saison Start Innov' Academy entraîne :

- la reconnaissance par les candidats de ce règlement de participation à l'appel à projet Start Innov' Academy
- l'adhésion totale du/des porteurs de projet au présent règlement.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

ARTICLE 1 : Présentation de l'appel à candidatures

Start Innov' Academy est l'accélérateur d'innovation du réseau des Professionnels du Numérique et de l'Image (SPN), association Loi 1901 – dont le siège social est situé dans le Tiers-lieu Cobalt – 5 rue Victor Hugo 86 000 Poitiers.

Le SPN accompagne, connecte et héberge différents entrepreneurs (Startup, TPE, et PME) souhaitant développer des projets numériques innovants. Toutes les actions du SPN sont identifiables sur son site www.spn.asso.fr

Afin de sélectionner les meilleures idées innovantes, Start Innov' Academy lance un appel à projets du mardi 7 octobre 2018 au lundi 12 novembre 2018. Les porteurs sélectionnés intégreront l'accélérateur Start Innov' Academy situé à Poitiers à compter du **11 décembre 2018**. Leur présence étant indispensable dès cette date afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

L'accélérateur Start Innov' apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour la totalité de la période d'accélération, à savoir du 11 décembre 2018 jusqu'à la date du Demoday français prévu en mars 2019.

En 4 mois, l'objectif est de faire la preuve du concept, valider le marché et rencontrer les investisseurs potentiels avec une maquette fonctionnelle.

Dans le cadre de l'[Académie atlantique des startups digitales](#) dont le SPN est partenaire (Atlantic Digital Startup Academy - ADSA), Start Innov' se poursuivra jusqu'en novembre 2019. Chaque entreprise accompagnée aura le devoir de participer au Demoday européen à Porto en mai 2019 et à au minimum l'un des trois événements suivants : Dublin Tech Summit (Avril 2019), Websummit Lisbon (novembre 2019), Web2day Nantes (Juin 2020).

L'accélérateur est positionné au sein des locaux du SPN dans le Tiers-Lieu Cobalt (5 rue Victor Hugo - 86000 Poitiers) mais le programme d'accélération peut également être réalisé hors les murs et notamment dans les agglomérations partenaires : Niort et Angoulême.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

ARTICLE 2 : Les soutiens et partenaires de l'accélérateur Start Innov' Academy

La réalisation de l'accélérateur Start Innov' Academy est rendue possible grâce au soutien de multiples partenaires.

L'Union Européenne cofinance ce projet à travers un [Interreg Espace Atlantique](#) :



Start Innov' Academy est porté en France par le SPN dans le cadre du projet européen ADSA



les professionnels du numérique



Start Innov' Academy est soutenu financièrement par les collectivités locales :

GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Start Innov' Academy est soutenu financièrement par des sponsors privés :



In Extenso
Experts-Comptables



Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

Start Innov' Academy est soutenu par le biais d'apports en prestations de la part des partenaires suivants :



Enfin, voici nos partenaires soutiens pour ce dispositif :



Le SPN est soutenu par :



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

ARTICLE 3 : Description de l'offre d'accélération

L'accélérateur Start Innov' Academy

L'accélérateur Start Innov' Academy propose plusieurs services aux porteurs de projets sélectionnés

- Un accompagnement collectif et individuel leur permettant de se former et d'accéder à des compétences spécifiques divisées en 4 phases : Consumer, Product, Business, Export. Ces phases sont composées de différentes actions avec notamment :
 - Un entretien bimensuel avec l'Entrepreneur en Résidence
 - Un entretien bimensuel avec le program manager de Start Innov'
 - Une série de workshop thématiques (Product Market Fit, UX Design, Test DIY, etc.)
 - Un coaching tout au long de l'accélération par un mentor proposé par le SPN et validé par l'accélééré
 - La présence d'Experts thématiques en Résidence au sein de l'accélérateur
 - Des entretiens, formations et évènements avec des experts, sponsors, partenaires et prestataires de Start Innov' ;
- Une accompagnement dans le cadre de l'ADSA :
 - La réalisation d'une vidéo pitch pour chaque startup et sa diffusion européenne grâce aux outils de communication de l'ADSA
 - L'accès à un réseau de mentors européens dans chaque pays partenaires pour découvrir et accéder aux marchés anglais, irlandais, portugais et espagnols
 - L'opportunité de participer à des évènements internationaux majeurs afin de pitcher son projet devant le grand public, des investisseurs, des partenaires et des financeurs publics
- Un accès facilité aux ressources des adhérents du SPN : outils et formations en ligne, évènements, accès aux financements, veille, etc.
- Un terrain d'expérimentation : la possibilité de tester les produits et solutions via nos partenaires, ainsi qu'au sein de l'écosystème du SPN.
- Un espace connecté au sein du Tiers-Lieu Cobalt avec toute l'équipe permanente du SPN et des hébergements chez nos partenaires en région Nouvelle-Aquitaine.

Cette offre de service est non-contractuelle et sera évolutive au regard du contexte individuel des projets accompagnés et du déploiement de l'ADSA.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

ARTICLE 4 : Devoirs et engagements des projets sélectionnés

La valeur d'une participation au programme Start Innov' Academy est de **21 000 € HT par projet**.

Toutefois, ce montant est pris en charge par le SPN, dans le cadre de l'action collective financée par l'Union Européenne – [Programme Interreg Espace Atlantique](#), ainsi que par le soutien des partenaires du SPN décrits dans l'article dédié. L'accompagnement sera donc gratuit.

En contrepartie de la prise en charge de la participation, chacun des projets accompagnés se devra de respecter les points suivants :

- la disponibilité totale et entière pour s'engager et suivre le programme d'accélération qui se déroulera principalement à Poitiers mais dont certains événements pourront se dérouler à Niort, Angoulême, ... La participation à un bootcamp "Stratégie internationale" à Brest est également obligatoire
- les porteurs de projet devront également disposer des ressources (financières et matérielles) nécessaires à la réalisation de l'accélération
- les accélérés devront participer au Demoday français (mars 2019 en ex-Poitou-Charentes) et au Demoday européen (mai 2019 à Porto)
- les accélérés devront réaliser une vidéo de pitch qui sera diffusée sur le site et les outils de communication du SPN et de l'ADSA. En outre, ils contribueront à la communication du dispositif en apportant du contenu et des témoignages avant, pendant et après l'accélération.
- les accélérés devront participer au minimum à l'un des trois événements internationaux majeurs labellisés ADSA

Un contrat d'engagement sera proposé à chacun des porteurs de projets afin de valider ces devoirs et engagements. Sa signature conditionnera l'entrée sur le programme. En outre, le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

ARTICLE 5 : Conditions de candidatures

Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- l'entreprise est créée et son siège social est basée sur la façade atlantique française (anciennes régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Pays de Loire, Bretagne)
- la maturité du projet nécessite un accompagnement par l'accélérateur Start'Innov
- une personne au moins s'y consacre à 100% pour le programme

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

- l'entreprise a moins de cinq d'ancienneté

Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée du lundi 15 octobre 2018 au lundi 12 novembre 2018 à minuit. Le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance pour quelque motifs que ce soit.

Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site de Start Innov' : <http://startinnov-byspn.fr/>. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par email au porteur de projet.

Le porteur de projet accepte que le SPN conserve les informations concernant son projet. Il accepte également que le SPN transmettent les informations du formulaire de candidatures afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les partenaires institutionnels ou les partenaires financeurs de l'accélérateur.

Ces données de candidatures sont stockées sur la plateforme Selecteev. Elles restent confidentielles.

ARTICLE 6 : Processus de sélection

Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidatures en ligne : lundi 15 octobre 2018 – lundi 12 novembre 2018 (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des résultats : lundi 26 novembre 2018
- Intégration des participants pour une durée de 4 mois (variable en fonction de la maturité des projets). Calendrier prévisionnel : dès le 11 décembre 2018 à mars 2018

Comité de sélection des projets

Une réunion de présentation du programme d'accélération pourra être organisée pendant la période de candidature en ligne. Le program manager de Start Innov' est également disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets.

Un comité de sélection se réunira à l'issue de la clôture des candidatures en ligne et procédera aux choix des projets qui intégreront l'accélérateur. Le comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistements parmi la liste des primo-sélectionnés.

Le comité de sélection est constitué de membres du conseil d'administration du SPN, d'entreprises adhérentes du SPN, de membres de l'équipe permanente du SPN et de Start

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

Innov', des partenaires financeurs ainsi que des partenaires institutionnels. Les décisions de ces membres sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après.

Si un candidat est sélectionné pour l'accélérateur, un entretien téléphonique pourra lui être demandé. S'en suivra une série d'échanges et de questions/réponses avec un membre du comité de sélection.

Critères de sélection

Axes d'analyse	Descriptif
Maturité du projet	A quel stade en est le projet ? Est-ce encore qu'une idée ou des axes stratégiques ont-ils été défini ? Est-ce qu'un business model est en réflexion ? Est ce que le projet/la structure réalise déjà du chiffre d'affaires ?
Ambition du projet	Quel est l'aspect innovant du projet ? De quel type d'innovation parlons-nous : optimisation continue, innovation adjacente, innovation disruptive ? Le projet est-il scalable ? Quelle est la taille du marché visé à maturité ? Quelle est l'ambition de développement pour la structure ?
Team du projet	Le projet est-il porté par un single funder ou un collectif ? Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est ce que le collectif maîtrise les technologies nécessaires à son projet ? Est-il possible de distinguer la capacité d'adaptation et l'agilité des porteurs de projet ? Quelle va être la disponibilité et l'engagement des candidats dans l'accélérateur ?
Adéquation projet / accélérateur	Pourquoi le/les porteurs de projet veut-il/veulent-ils rejoindre Start Innov' ? Qu'est-ce que Start Innov' peut leur apporter ? Est-ce le bon outil d'accompagnement ? Un bonus de point pourra être attribué à des projets en lien avec la thématique Edutainment (cf Label Réseau Thématique French Tech)

Intégration de l'accélérateur

L'intégration des porteurs de projets dans l'accélérateur Start Innov' sera soumise à la signature d'un contrat d'engagement. Celui-ci règle le mode de fonctionnement et le contenu du programme d'accélération pour les porteurs de projets.

ARTICLE 7 : Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Le SPN est soutenu par :



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures de Start Innov' Academy (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que le SPN :

- Communiquer à la presse et publier les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rendre publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Transmettre les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs
- Diffuser l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

Pour cet appel à projet, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : contact@spn.asso.fr

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le participant à Start Innov' Academy garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire



les professionnels du numérique

ARTICLE 10 : Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Établi le 11 octobre 2018 à Poitiers.

Le SPN est soutenu par :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre Territoire